

Les subsides

Madame la Présidente, le programme canadien spécial pour les grains n'est pas la seule initiative que le gouvernement ait prise en faveur des agriculteurs de l'Ouest. Nous avons aussi le Programme fédéral-provincial d'assurance-récoltes qui est financé à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral et 50 p. 100 par les producteurs, les frais d'administration étant à la charge des provinces participantes. La garantie offerte par ce programme a été augmentée sans frais supplémentaires pour le producteur.

Le gouvernement participe également au Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest auquel il verse 2 \$ pour chaque dollar payé par les producteurs de l'Ouest. Le gouvernement a répondu aux instances de ces derniers en modifiant la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de façon à ce qu'ils reçoivent des paiements provisoires au moment voulu, chaque printemps. Dans le cadre du programme de stabilisation du prix du grain de l'Ouest, plus de 500 millions de dollars ont été versés en 1985, à peu près 859 millions l'an dernier et il est probable qu'il va y avoir un chiffre record pour 1987. Les producteurs céréaliers de l'Ouest peuvent évidemment s'attendre à recevoir encore une fois cette année un important versement provisoire, et très bientôt.

● (1730)

Le gouvernement a également autorisé la Société du crédit agricole à mettre en oeuvre deux nouveaux programmes de prêts, programmes qui donnent aux agriculteurs une plus grande marge de manoeuvre financière au moment où ils en ont vraiment besoin. Les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts basés sur les produits et les programmes à risques partagés dépassent aujourd'hui 300 millions de dollars.

Le gouvernement a modifié la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, de façon à doubler le niveau des avances en espèces et également à supprimer l'obligation d'avoir la signature du propriétaire pour que le locataire puisse obtenir des avances, ce qui était vexatoire. Nous avons créé des bureaux d'examen de l'endettement agricole, qui aident les agriculteurs de l'ouest du Canada à négocier des arrangements avec leurs créanciers, arrangements qui vont leur permettre de garder leurs terres. Jusqu'ici, plus de la moitié des arrangements qui ont été négociés devrait avoir pour résultat de garder en exploitation des fermes rentables.

Nous sommes également intervenus pour réduire efficacement le coût des intrants agricoles. L'an dernier, le programme de rabais de taxe sur les carburants agricoles a réduit d'environ 70 millions de dollars les frais des agriculteurs. Dans le budget de cette année, ce programme de ristourne a été élargi de façon à protéger entièrement les agriculteurs contre l'augmentation de 1c. le litre de la taxe sur l'essence et le carburant diesel. Ces remises totalisent maintenant plus de 8c. le litre, soit environ 35c. le gallon.

Le programme de réduction des taux d'intérêt, doté d'un budget de 80 millions de dollars, continue de comprimer les frais d'intérêt au profit de plus de 5 000 agriculteurs ayant des prêts à la Société du crédit agricole. Ce programme de cinq ans aide les agriculteurs qui ont été coincés par les taux d'intérêt élevés au début des années 80, avant que nous n'arrivions au pouvoir, et a fait baisser ces taux. Nos politiques économiques ont fait baisser les taux d'intérêt de plus de quatre points jusqu'ici. Chaque baisse de un point fait économiser entre 100

et 200 millions à la collectivité agricole. L'en-cours de la dette agricole se situe à environ 25 milliards de dollars, et on imagine sans difficulté à quel point une baisse de 1 p. 100 des taux d'intérêt est vraiment importante.

Le gouvernement fédéral dépense plus que jamais pour aider les céréaliculteurs de l'ouest du Canada et aussi les agriculteurs des autres régions du Canada. Cette année, le niveau sera bien plus élevé que le niveau record de l'année dernière. De toute évidence, une partie de cette aide provient des programmes auxquels les agriculteurs cotisent, programmes dont j'ai déjà dit un mot, mais la majeure partie, surtout cette année, représente des fonds fédéraux. C'est en sus des crédits accordés aux programmes importants et continus qui desservent la communauté agricole, comme par exemple la recherche, la technologie, l'inspection, le calibrage et les nouveaux débouchés. Le niveau des paiements directs destinés aux agriculteurs est élevé et le demeurera indubitablement jusqu'à ce que les prix se rétablissent. Cependant, nous savons que cet investissement en agriculture que nous faisons au nom de tous les Canadiens est justifié.

On ne saurait absolument pas douter du vif intérêt que le gouvernement porte aux céréaliculteurs de l'Ouest, voire aux agriculteurs de toutes les régions du Canada. Nous avons rempli et continuerons de remplir nos engagements. Le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé continuent de rencontrer leurs homologues provinciaux et les représentants des agriculteurs pour élaborer de nouvelles mesures susceptibles d'avantager les céréaliculteurs de l'Ouest. L'agriculture demeure un élément-clé du programme que le gouvernement a élaboré en vue de favoriser la relance économique. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé un document concernant le progrès réalisé dans le cadre du Programme de renouveau économique en même temps que son Budget de février; il y indique que, selon la volonté du gouvernement, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé vont continuer de rencontrer sur une base prioritaire les représentants des organisations agricoles et des provinces.

Le gouvernement cherche à trouver de nouveaux moyens de s'assurer que notre secteur céréalier demeure une force concurrentielle sur les marchés mondiaux. En fait, le 5 mars, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé se sont réunis avec les représentants des agriculteurs pour entreprendre la planification de mesures propres à venir en aide aux céréaliculteurs au cours de la prochaine année récolte. Évidemment, il est encore trop tôt pour décider définitivement de quelle aide ils auront besoin et comment ils pourront l'obtenir, mais il est clair, et les représentants des agriculteurs en ont convenu, que les céréaliculteurs ne devraient pas accroître ou modifier leur production en escomptant un paiement spécial établi en fonction de la superficie ensemencée ou de la production de cette année. Toute nouvelle aide serait indépendante de la production ou du marché.

La semaine prochaine, soit plus précisément le 30 mars, le ministre de l'Agriculture doit s'entretenir avec ses homologues provinciaux, et à nouveau avec les dirigeants agricoles en mai ou en juin. Les céréaliculteurs de l'Ouest et les autres agriculteurs de tout le Canada reconnaissent que pour le gouvernement l'agriculture est un secteur prioritaire. Ils apprécient le